

suva



**Neuf règles vitales pour
le personnel au sol
des aires de manœuvre
d'hélicoptères**

La vie et la santé des travailleurs ont la priorité absolue.

Nous respectons systématiquement les **règles de sécurité**. La sécurité au travail est une tâche commune.

Les **instructions** et les **contrôles de sécurité** sont des éléments essentiels de notre travail. En cas de doute, nous n'hésitons pas à poser des questions.

En cas de danger pour la vie ou la santé, **nous disons STOP!** Dans ce type de situations, nous avons le droit et le devoir d'interrompre le travail.

Nous éliminons immédiatement les **lacunes en matière de sécurité**. Si nous ne le pouvons pas, nous informons nos supérieurs et nous avertissons les différents intervenants. Nous reprenons le travail uniquement après mise en œuvre des conditions de sécurité requises.

Ces règles sont conformes aux principes de la «Charte de la sécurité» signée par les associations patronales et les syndicats ainsi que les planificateurs qui se sont engagés à faire respecter les règles de sécurité sur les lieux de travail.

www.charte-securite.ch

CHARTE

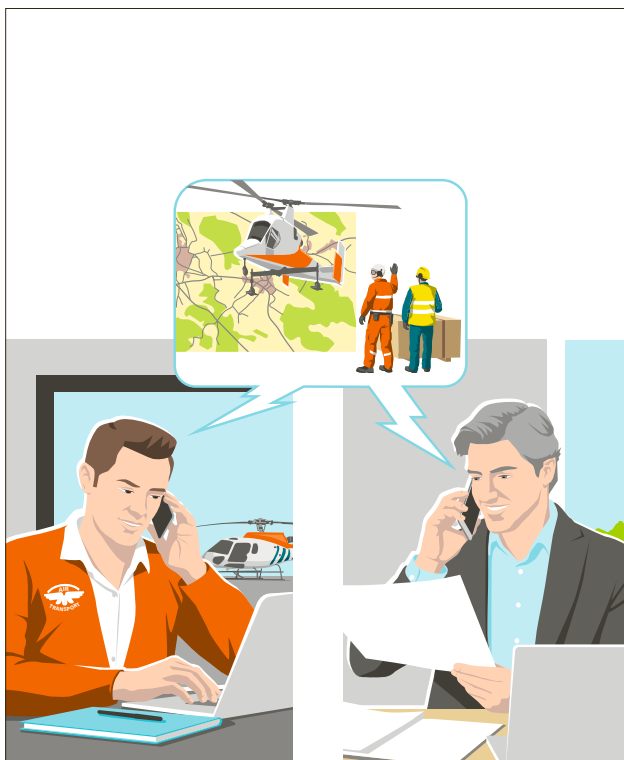


STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

Mieux que des prescriptions. Neuf règles vitales.

**Pour rentrer chez soi
en bonne santé.**

- 1 Discuter de la collaboration.
- 2 Elinguer correctement la charge.
- 3 Effectuer un briefing.
- 4 Garantir la communication.
- 5 Porter les EPI.
- 6 Contrôler l'accès à la zone dangereuse.
- 7 Ne pas rester inutilement dans la zone dangereuse.
- 8 Prendre garde à la charge suspendue.
- 9 Prendre garde au souffle du rotor.



1 Nous discutons de la mission et de la collaboration avec les entreprises concernées.

Représentant de l'entreprise de transport par hélicoptère

Je discute de la mission et de la collaboration avec le donneur d'ordre et les entreprises concernées. Je conviens des mesures de sécurité requises.

Assistant de vol

Je partage mes connaissances et mon expérience des questions de sécurité.



2 Nous élinguons correctement la charge.

Assistant de vol

Lors de la mission, j'utilise du matériel de vol approprié (dispositif de levage) qui correspond à l'état de la technique et je l'utilise correctement.

Personne allouée*

Je suis les instructions de l'assistant de vol.

* Les personnes allouées sont des collaborateurs du donneur d'ordre, par ex. du personnel du domaine de la sylviculture, de la construction, du montage ou de l'agriculture.



3 Nous effectuons un briefing.

Assistant de vol

Je suis responsable de la sécurité des personnes à l'intérieur de la zone dangereuse pendant l'intervention de l'hélicoptère. Avant la mission, je réalise un briefing de la situation.

Personne allouée

Je suis systématiquement les règles de conduite indiquées par l'assistant de vol.



4 Nous communiquons activement pendant l'intervention.

Assistant de vol

Je m'assure de pouvoir communiquer avec les personnes allouées durant l'intervention de l'hélicoptère. Je surveille les travaux pendant l'intervention et je donne des instructions.

Personne allouée

Je maintiens un contact visuel avec l'assistant de vol et je suis ses instructions.



5 Nous portons les équipements de protection individuelle.

Assistant de vol

Je m'assure que les personnes allouées portent les équipements de protection individuelle (EPI) requis. Je les porte aussi.

Personne allouée

Je porte les équipements de protection individuelle (EPI) requis pour travailler.



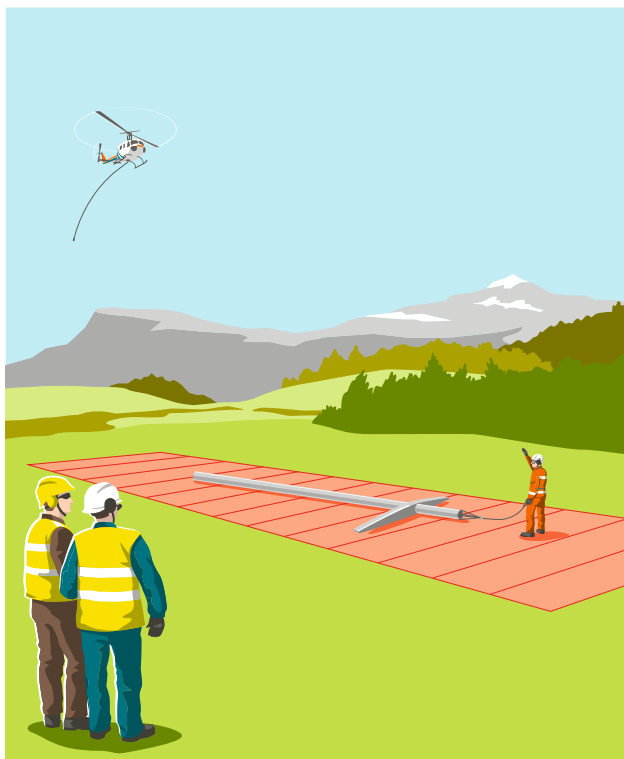
6 Nous contrôlons l'accès à l'aire de manœuvre d'hélicoptères.

Assistant de vol

Lors de chaque intervention, je contrôle l'accès aux aires de chargement et déchargement. J'évalue les risques potentiels et je prends les mesures supplémentaires nécessaires au cas par cas.

Personne allouée

Je partage mes connaissances et mon expérience des questions de sécurité.



7 Nous ne restons pas inutilement dans la zone dangereuse.

Assistant de vol

Je fais intervenir uniquement le nombre de personnes nécessaires. Je renvoie les tiers désengagés de la zone dangereuse.

Personne allouée

Je suis les instructions de l'assistant de vol. Je quitte la zone dangereuse si l'on n'a pas besoin de moi pendant l'intervention.



8 Nous prenons garde aux dangers dus à la charge suspendue.

Assistant de vol et personne allouée

Je ne me tiens pas dans l'axe d'atterrissage ou de décollage de l'hélicoptère. Je me positionne par rapport à la charge de manière à ne pas tomber ou à me retrouver coincé. Dans la mesure du possible, je maintiens une voie de repli libre.



9 Nous prenons garde aux dangers provoqués par le souffle du rotor (downwash).

Assistant de vol et personnes allouées

J'adopte une position sûre. J'enlève ou je sécurise les objets non attachés.

La Suva veut préserver des vies

L'utilisation d'hélicoptères peut occasionner de graves accidents du travail aux conséquences dramatiques.

Nous pouvons changer les choses en respectant les neuf règles vitales de cette brochure.

Les «Neuf règles vitales pour le personnel au sol des aires de manœuvre d'hélicoptères» ont été élaborées en collaboration avec les institutions suivantes:

- Office fédéral de l'aviation civile OFAC
- Swiss Helicopter Association SHA
- Société Suisse des Entrepreneurs SSE
- Economie forestière Suisse EFS

Il existe également un support pédagogique concernant les neuf règles présentées dans cette brochure. Les responsables et les assistants de vol y trouveront des conseils pratiques pour l'instruction des personnes allouées. www.suva.ch/88819.f

Suva

Sécurité au travail

Secteur industrie, arts et métiers

Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/84050.f

Titre

Neuf règles vitales pour le personnel au sol
des aires de manœuvre d'hélicoptères

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
avec mention de la source.

1^{re} édition: octobre 2014

Edition revue et corrigée: juillet 2019

Référence

84050.f